

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES®) Recommandation 490 RECYCLAGE / PERFECTIONNEMENT A L'UTILISATION EN SECURITE DES GRUES DE CHARGEMENT ET TESTS

Réf de l'action : ECF L523.PR indice 04 du 14/03/2024 version 01 Mendiboure Formation du 30/05/2024

OBJECTIFS PROFESSIONNELS Être capable de conduire et d'utiliser, en toute sécurité, une grue de chargement conformément à la recommandation R490 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une grue de chargement correspondant à une des catégories de la recommandation R490,
- Expérience de conduite et/ou disposant d'un CACES® « Grue de chargement » (ou équivalent) dont la date de validité expire,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans, (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne peut délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour l'utilisation des grues de chargement qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Théorie :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ...),
2. Connaître la technologie des grues utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction,
3. Comprendre les notions de physique (masse, centre de gravité, surface au vent, équilibre),
4. Identifier les conditions d'équilibre de la grue et les facteurs de stabilité, et utiliser règles de stabilisation et courbes de charge,
5. Connaître et appliquer les règles de transport applicables aux grues de chargement (flèche et stabilisateurs), de signalisation sur site (plan de circulation et consignes) et d'arrimage des charges,
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des grues (renversement, heurts, risques liés à l'environnement, chutes de l'opérateur),
7. Savoir exploiter les grues et maîtriser les principaux risques (opérations interdites, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite),
8. Choisir et utiliser les accessoires de levage, en contrôler l'état, et respecter les règles d'élingage,
9. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des grues (flexibles, crochet, châssis du porteur, structure de la grue).

Pratique :

10. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la grue (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ...),
11. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la grue : élingage de la charge avec utilisation des accessoires, manœuvres simples ou combinées, manutention de charge ; communiquer avec le chef de manœuvre par tous moyens (visuel, radio, gestes conventionnels),
12. Connaître et effectuer les opérations de repli de la grue en fin de poste et les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements,
13. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants qualifiés ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R490 grues de chargement.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : cf. site www.mendiboure-formation.fr.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes,
- Utilisation d'une ou plusieurs grue(s) de chargement(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s).
- Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R490.
- Equipements de protection individuelle : chaussures de sécurité, vêtement rétroréfléchissant, casque de chantier, gants et protections auditives
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : livret CACES®

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Modalités d'évaluation :
 - o QCM d'évaluation théorique,
 - o Examen pratique de manipulation d'une grue de chargement conforme à la R 490.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les grues de chargement conforme à la recommandation R490, ou Attestation de résultat (échec ou réussite).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 5118. Certificateur : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).
- Date d'enregistrement : 02/03/2025.
- Organisme agréé cf. site www.mendiboure-formation.fr.

EFFECTIFS

- 6 stagiaires maximum.

HORAIRES

- cf. site www.mendiboure-formation.fr.

DUREE DE LA FORMATION

- cf. devis